



## Conseil d'arrondissement du lundi 6 mai 2024

### Vœu relatif au soutien aux civils palestiniens

#### Déposé par Raphaëlle Primet et les élues et élus du groupe Communiste et Citoyen du 20ème arrondissement

Considérant les attaques terroristes du Hamas du 7 octobre en Israël et la riposte qui s'en est suivie ;

Considérant que le bilan des attaques du 7 octobre est de 1 200 morts dont 36 enfants et plus de 7 500 blessés en Israël, et que 128 personnes sont encore retenues en otage ;

Considérant que l'escalade guerrière depuis octobre 2023 dans la bande de Gaza est la plus meurtrière depuis la Nakba ;

Considérant que l'attaque aérienne iranienne contre Israël s'est ajoutée à la dégradation de l'équilibre géopolitique de la zone du Moyen-Orient, déjà au bord de l'embrasement ;

Considérant qu'à la même date du 18 avril 2024 dans la bande de Gaza, 33 899 personnes auraient été tuées, dont 13 000 enfants et 9 560 femmes et que plus de 76 000 personnes auraient été blessées, dont 12 300 enfants - et qu'un enfant est blessé ou meurt toutes les 10 minutes selon les Nations Unies. En avril, on comptait déjà 19 000 orphelins ;

Considérant qu'environ 40 % des plus de 33 000 Palestiniens tués à Gaza depuis le 7 octobre 2023 sont des enfants. En six mois, les bombes israéliennes qui dévastent le petit territoire assiégé, les combats, les tirs des snipers de l'armée et, désormais, la famine imminente en ont tué davantage que quatre ans de conflits partout ailleurs dans le monde ;

Considérant que selon l'article 18 de la Convention (IV) de Genève sur la protection des civils en temps de guerre *"les hôpitaux civils organisés pour donner des soins aux blessés, aux malades, aux infirmes et aux femmes en couches ne pourront, en aucune circonstance, être l'objet d'attaques ; ils seront, en tout temps, respectés et protégés par les Parties au conflit"* et que l'intégralité d'entre eux ne peuvent être considérés comme des objectifs militaires ;

Considérant que 82 % des infrastructures de santé ont été partiellement endommagées ou complètement détruites et que les derniers hôpitaux restants sont débordés, avec un système de santé et des personnels médicaux à bout de souffle alors que les épidémies mortelles sont durablement de retour dans la bande de Gaza ;

Considérant les rappels répétés de plusieurs agences des Nations Unies assurant que les amputations et les accouchements par césarienne continuent à se dérouler sans anesthésie ;

Considérant que plus de 1,9 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du territoire, dont la moitié étant des femmes et des enfants ;

Considérant que selon l'IPC (Cadre Intégré de Classification de la sécurité alimentaire), 95 % de la population gazaouie est au bord de la famine ;

Considérant que l'article 3 des quatre conventions de Genève sur le droit humanitaire de 1949 prévoit qu'en cas de conflit armé les populations civiles et autres personnes protégées par les conventions seront *"en toutes circonstances, traitées avec humanité, sans aucune distinction de caractère défavorable basée sur la race, la couleur, la religion ou la croyance, le sexe, la naissance ou la fortune, ou tout autre critère analogue"* ;

Considérant qu'au total, le Bureau de la Coopération des Affaires Humanitaires (BCAH/OCHA) a enregistré 704 attaques de colons israéliens contre des Palestiniens du 7 octobre 2023 jusqu'au 1er avril 2024 ; et qu'en ce même laps de temps 428 Palestiniens dont 110 enfants ont été tués par les forces israéliennes en Cisjordanie (y compris à Jérusalem-Est) ;

Considérant que selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *"50% des structures à Gaza sont endommagées ou détruites"*, et que *"Gaza est actuellement inhabitable"* ;

Considérant que plus de la moitié des infrastructures d'accès à l'eau ont été endommagées et que le traitement des eaux usées est suspendu, qu'au sud désormais surpeuplé, les familles déplacées vivent un dénuement total sans eau, nourriture, ni médicaments ;

Considérant que selon les affirmations du Haut-Commissaire aux droits de l'homme *"Israël continue d'imposer des restrictions illégales à l'entrée et à la distribution de l'aide humanitaire et de procéder à une destruction généralisée des infrastructures civiles"*

Considérant qu'à la date du 1<sup>er</sup> avril on comptait 196 travailleurs humanitaires tués dans le conflit.

Considérant que le Président des Etats-Unis, M. Joe Biden a lui-même été très clair sur l'absolue nécessité de faire parvenir l'aide humanitaire aux civils gazaouis ;

Considérant que dès son premier verdict de janvier dernier dans l'affaire opposant l'Afrique du Sud à Israël pour «génocide» présumé à Gaza, la Cour internationale de Justice (CIJ) a ordonné qu'Israël prenne immédiatement des mesures pour garantir que son armée ne viole pas la Convention sur le génocide - et a délivré en mars une nouvelle ordonnance relative à son obligation d'autoriser et de faciliter la livraison de l'aide humanitaire à Gaza alors que la situation se détériore de jour en jour ;

Considérant qu'il est urgent que l'UNWRA (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), qui avait vu ses appuis financiers interrompus suite à une polémique lancée par l'État hébreu qui n'a pas su justifier ses allégations, doit reprendre ses activités ;

Considérant que l'UNRWA est une structure capitale pour les Palestiniens et qui présente, selon les propos Mme Catherine Colonna, ancienne ministre des affaires étrangères et actuelle directrice du panel indépendant d'experts qui a vérifié la probité de l'agence, *“des règles ainsi que des mécanismes et procédures en place [à l'UNRWA] sont les plus élaborés au sein du système des Nations Unies”*, encourageant vivement *“la communauté internationale à travailler aux côtés de l'agence afin qu'elle puisse accomplir sa mission et surmonter les défis lorsqu'ils se présentent”*.

Considérant que certaines villes comme Marseille ont fait le choix de verser des subventions directement à l'UNRWA ;

**Sur proposition de Raphaëlle Primet et des élu·es et élus du Groupe Communiste et Citoyen, le Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :**

- poursuive son plaidoyer en faveur de la libération de l'intégralité des otages israéliens et des prisonniers palestiniens.**
- se joigne à la voix du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et de tant d'autres organisations internationales demandant à ce qu'un cessez-le-feu pérenne soit immédiatement appliqué dans la bande de Gaza.**
- s'engage à délivrer une subvention conséquente à l'UNRWA**
- éteigne toutes les lumières de la tour Eiffel le temps d'un soir, afin d'exprimer la solidarité des Parisiens et des Parisiennes envers les victimes civiles palestiniennes**